



Les modes d'accueil

## Les modes d'accueil

Au coeur des préoccupations de la Municipalité, la qualité d'accueil des familles véliziennes est une priorité. Chaque famille est accueillie en respectant ses particularités et son histoire.

Les enfants peuvent être confiés **dès 10 semaines jusqu'à leur entrée en école maternelle** ou jusqu'à l'âge de 6 ans en situation de handicap.

Trois types d'accueil sont proposés : régulier, occasionnel ou d'urgence.

[Crèches collectives](#), [crèche familiale](#), [jardin d'enfants](#), [Relais Petite Enfance](#), [crèches privées](#), découvrez les différentes structures présentes sur la commune.

### Accueil régulier

Il est défini par sa régularité pouvant aller de **1 à 5 jours** ou encore par **demi-journée**.

Les besoins sont alors connus à l'avance et sont récurrents, sans durée minimale. La place de l'enfant est réservée.

Un contrat d'accueil doit obligatoirement être signé entre la Ville et les parents, sous forme de mensualisation.

### Accueil occasionnel

Les besoins ne sont pas connus à l'avance.

Ils sont **ponctuels et non récurrents**.

Cet accueil fonctionne sur le principe de la place disponible et sur réservation.

## **Accueil d'urgence**

---

Il s'agit d'un **accueil exceptionnel, non prévisible**, d'un enfant non connu de la structure.

Les parents demandent un accueil immédiat pour raison grave, comme un accident de la vie, l'hospitalisation d'un parent?

La durée est limitée dans le temps et l'accueil est assujéti aux possibilités d'accueil.

## **Documents**

---

[Guide petite enfance](#)

## **Contact**

---

### **Service Petite Enfance**

Tél : 01 34 58 50 47

[petiteenfance@velizy-villacoublay.fr](mailto:petiteenfance@velizy-villacoublay.fr)